



## COMMUNE DE SIMANDRE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juillet 2025 à 19h00 à la mairie (14 présents), 2 absents excusés ayant donné pouvoir, 2 absents excusés (sans pouvoir).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Christine CARNELOS est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le Conseil Municipal, à 16 voix pour adopte le compte-rendu du 14 avril et 20/05/2025.

Monsieur le maire demande à inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour : délégation dossier d'urbanisme (instruction d'un déclaration préalable). Le conseil municipal autorise M. le maire à ajouter cette question à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, à 16 voix pour :

1. PRÉVOIT 2 décisions modificatives :
  - Commune : virements de crédits de 6 274.40 € du compte 2116 (cimetière) au compte 2116 (opération 97-reprise de concessions) pour permettre de régler la facture Espace funéraire Janin de 10 774.40 €.
  - Budget assainissement : virements de crédits de 1 500 € du compte 6156 (maintenance) au compte 673 (titres annulés) pour permettre le remboursement de la PAC à un administré (facturation émise par erreur).
2. DÉCIDE de se prononcer en faveur du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes Terres de Bresse à compter du 1er janvier 2026. APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes sous réserve de l'acceptation des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
3. APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'équipements sportifs avec le tennis club Simandre. AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.
4. APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de la nacelle avec la Communauté de Communes Terres de Bresse. AUTORISE Monsieur le maire à la signer.
5. ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'église Saint-Jean-Baptiste de Simandre, tel que proposé par l'Architecte des Bâtiments de France sur le plan fourni. M. le Maire précise que la modification du PDA de Simandre sera soumis à enquête publique unique ; elle sera réalisée conjointement à celle du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de la Communauté de communes Terres de Bresse dans le cadre de la procédure de révision / modification qui est en cours.
6. DÉCIDE de procéder à la dénomination de voies sur la commune. ADOPTE les dénominations suivantes :
  - une voie libellée "Rue de l'Esplanade" créée entre la rue du 19 mars 1962 et l'avenue de la gare,
  - une voie libellée "Impasse des prés" (impasse située au 2313 Rte de Cuisery), qui permettra de desservir les parcelles cadastrées F 2255-2257-2260-731-761-1363 et 1443. VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies. AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
7. ABROGE le règlement intérieur de la garderie périscolaire datant du 23/04/2025 et VALIDE la modification de l'article 3 et 4 du présent règlement permettant l'accueil des enfants de moins de trois ans. AUTORISE Monsieur le maire à le modifier et le signer.
8. FIXE à 75 € le nouveau tarif pour l'apposition (facultative) d'une plaque nominative des défunts dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir. MODIFIE le tableau des tarifs du cimetière.

9. CHOISIT l'entreprise CORDIER de Saint-Vincent-en-Bresse pour réaliser les travaux d'aménagement de trottoirs « route de Saône ». DIT que le montant de ces travaux s'élève à 47 181 € T.TC. PRÉCISE que ces travaux sont inscrits au BP 2025. AUTORISE M. le maire à signer tout document s'y afférent et ENGAGER les travaux.
10. DECIDE de verser une prime de piégeage pour les ragondins à la société de chasse (ACCA) de Simandre. FIXE à 3,50 € la prime de piégeage par animal prélevé, soit 61 x 3,50 = 213.50 €. DIT que cette somme est prévue au BP 2025.
11. SOLLICITE le Département dans le cadre de l'appel à projets du plan numérique71 pour le renouvellement complet des ordinateurs du groupe scolaire. AUTORISE M. le maire à signer tout document afférent à cette demande et OBTENIR des subventions aussi hautes que possible.
12. DÉSIGNE à 13 voix pour (M. le maire et M. Jean-Pierre TOMBO ne participent pas au vote) M. Jean-Pierre TOMBO pour signer l'arrêté de décision ainsi que tous les documents afférents à la demande de déclaration préalable n°0715222500042, dans laquelle M. le maire est directement intéressé.

13. ENTEND diverses informations et questions :

- **Constitution des jurés d'assises** : en application des dispositions du code de procédure pénale, M. le maire et l'assemblée ont procédé au tirage au sort de 3 jurés d'assises à partir des listes électorales. La liste des jurés sera dressée et transmise au Greffe du Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône.
- **Ecole** : information sur l'ouverture d'une classe supplémentaire dès la rentrée 2025.
- **Cantine** : M. Le Maire informe que les effectifs sont en augmentation au groupe scolaire à la rentrée prochaine et que ceux de la cantine devraient suivre la même tendance. Aussi, afin de permettre d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il serait nécessaire d'investir dans du mobilier comme des tables et des chaises. M. le maire demande l'avis du conseil municipal sachant que cet investissement n'est pas prévu au BP 2025. Le conseil émet un AVIS FAVORABLE et demande de poursuivre les consultations de prix.
- **Cantine** : remplacement du fourneau (investissement prévu au BP 2025 = 20 000 €). M. le maire présente au conseil les différentes propositions reçues en mairie. Le conseil donne un avis favorable pour trois propositions correspondant à une enveloppe budgétaire comprise entre 16 000 et 17 000 € et charge M. Le Maire de valider le choix de l'entreprise avec l'association de la cantine qui a participé aux consultations.
- **Aménagement Place de la Mairie** : Présentation de l'avant-projet proposé par R2S Concept concernant le futur aménagement de la Place de la mairie (gestion eau pluviale /création de parkings devant l'église /aménagement de l'accès depuis la RD 933).
- **Conseil Jeune** : réunion d'information destinée aux élèves entrant en classe de 6ème et en CM2 ainsi qu'à leurs parents, sera programmée début septembre dans le but de renouveler la composition du Conseil municipal des jeunes.
- Courrier du SYDESL nous informant que la commune n'a pas été retenue pour l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques par l'opérateur lauréat chargé du déploiement.
- Visite de la lagune prévue le mercredi 23 juillet à 18H30 pour présenter l'installation et son fonctionnement à l'ensemble des élus.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.**

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 15 juillet 2025 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,

Christophe GALOPIN



La secrétaire de séance,

Christine CARNELOS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine CARNELOS', is written over the printed name.